

Séance du 24 juillet 2018

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre juillet, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement dans la salle de réunion du siège de la CCBI, située à Haute Boulogne à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, S. CHANCLU, J. MATELOT--MORAIS F. LE GARS, M. COLLIN, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC, G. LE CLECH, J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE H. MICHE de la BAUME, B. FLAMENT, C. LE FLOCH, C. TOULMÉ M.-P. GALLEN, F.-X. COULON, Y. LOYER, I. VILLATTE
> en exercice : 23		
> présents : 20		
> votants : 23		
Date de convocation : 18/07/18	* Conseillers représentés :	P. ENHART <i>pouvoir à M.-F. LE BLANC</i> ; T. GROLLEMUND <i>pouvoir à L. HUCHET</i> ; M.-L. MATELOT <i>pouvoir à J. MATELOT--MORAIS</i>
Date de publication et d'affichage : 30/07/18	* Étaient également présents :	C. ILLIAQUER, F. BESNIER, N. LE ROCH, G. CLÉMENT (CCBI)

Délibération n° 18-146-E4

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2018/2019

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 18-103-E4 du 29 mai 2018 du fait d'une erreur de frappe

Entendu l'exposé du président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » et 2 « abstention », fixe les tarifs du ticket de restauration scolaire comme suit, pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Ticket allergie : 1,55 €
- Ticket maternelle : 2,40 €
- Ticket primaire : 3,10 €
- Ticket collègue : 3,25 €

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 30 juillet 2018

Frédéric LE GARS
Président

